



Assemblée générale

Distr. générale
1^{er} septembre 2005
Français
Original: anglais

Soixantième session

Point 51 de l'ordre du jour provisoire*

Les technologies de l'information

et des communications au service du développement

Les technologies de l'information et des communications au service du développement : bilan de l'application de la résolution 57/295 de l'Assemblée générale

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le rapport qui suit est présenté en application de la résolution 57/295 de l'Assemblée générale, relative à l'élaboration d'une stratégie globale du système des Nations Unies en matière de technologies de l'information et des communications (TIC) sous l'égide du Conseil de coordination des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies (CCS).

Le présent rapport est le troisième que le Secrétaire général a fait rédiger sur l'application de cette résolution. Depuis son adoption, le CCS a bien avancé la mise en place d'un cadre stratégique du système des Nations Unies et la définition d'initiatives et de projets précis s'inscrivant dans cette stratégie, dont une stratégie de partage des connaissances et de gestion de l'information, et il a entamé la préparation d'analyses de viabilité portant sur huit initiatives prioritaires à réaliser par les organisations du système des Nations Unies. Ce travail, auquel le Groupe d'étude des technologies de l'information et des communications a également apporté son concours, est dirigé par le Réseau TIC du CCS et un groupe directeur des initiatives TIC. On s'attache tout particulièrement à l'élaboration de la stratégie de partage des connaissances et de gestion de l'information, afin de s'assurer que la mise en œuvre du schéma stratégique relatif aux TIC par les organisations du système des Nations Unies bénéficie du maximum de persévérance, de soutien et de participation.

* A/60/150.



1. Consciente de la valeur des technologies de l'information et de la communication (TIC) pour les activités des organisations du système des Nations Unies, l'Assemblée générale a adopté le 20 décembre 2002 sa résolution 57/295, intitulée « Technologies de l'information et des communications au service du développement », où elle a demandé « au Secrétaire général, en sa qualité de Président du Conseil de coordination des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies, d'œuvrer à l'élaboration d'une stratégie globale du système des Nations Unies en matière de technologies de l'information et des communications ».

2. Depuis l'adoption de cette résolution, les organisations du système ont bien avancé leur coordination et leur collaboration dans l'utilisation des TIC. Elles ont pu ainsi tirer le parti maximum de tout ce que ces outils stratégiques ont à offrir, tant pour faciliter la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire, surtout la poursuite des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), que pour obtenir des gains d'efficacité opérationnelle. Comme il était dit dans les deux rapports précédemment soumis par le Secrétaire général en application de la résolution 57/295 (A/58/568 et A/59/563), les grandes orientations du système sont venues du Comité de haut niveau chargé des questions de gestion et du Comité de haut niveau sur les programmes du CCS, tandis que le travail technique a été du ressort du Réseau des technologies de l'information et des communications, groupe de travail de responsables informatiques et de directeurs qui s'occupent des TIC dans l'ensemble du système.

3. Guidé par le Comité de haut niveau chargé des questions de gestion, le Réseau des TIC a contribué à créer plusieurs outils importants de partage des connaissances. Il s'agit notamment de l'Extranet du système des Nations Unies, d'une fonctionnalité de recherche sur le Web du système, et d'un inventaire des contrats cadres pour les achats. Le Comité de haut niveau sur les programmes, parallèlement, s'est occupé à titre prioritaire de faire progresser et de faciliter le partage des connaissances et la gestion de l'information parmi les organisations des Nations Unies.

4. Pendant la première année qui a suivi l'adoption de la résolution, on s'est préoccupé surtout de mettre en place des capacités limitées pour répondre aux besoins de partage de l'information du système, recherchant en particulier des moyens permettant d'en tirer des gains d'efficacité pour les opérations informatiques des organisations. Ces activités ont permis aux organisations de se doter de nouvelles capacités importantes, mais il est apparu clairement que tout nouveau progrès stratégique nécessiterait une impulsion venant de la haute direction.

5. L'année suivante, cette impulsion a été donnée, le Réseau des TIC ayant mis en place le cadre stratégique du système des Nations Unies pour les TIC, approuvé et adopté par le Comité de haut niveau chargé des questions de gestion, le Comité de haut niveau sur les programmes et le CCS. Ce cadre stratégique comportait une charte visant à tirer le meilleur parti des investissements consacrés aux TIC, où la gestion des changements technologiques et organisationnels étant envisagée à l'échelle du système entier. Le cadre stratégique sur lequel elle est fondée est constitué de 15 initiatives groupées en cinq catégories : les TIC dans le développement, la gouvernance des TIC, la sécurité de l'information, la conjonction des efforts, et l'initiative dans la durée.

6. L'élaboration du cadre stratégique pour les TIC a bénéficié du concours du Groupe d'étude des technologies de l'information et des communications, qui s'est employé à définir des modalités convenables et efficaces d'appel à l'expérience du secteur privé et a facilité une concertation multipartite afin de mettre les solutions technologiques et les pratiques de gestion les plus avancées au service de la création et du partage de connaissances dans le système des Nations Unies.

7. Depuis que le dernier rapport a été présenté à l'Assemblée générale, le Réseau des TIC, guidé par le CCS et ses comités de haut niveau, a entamé la mise en œuvre de ces initiatives, ainsi que l'évaluation des coûts estimatifs et des avantages attendus des initiatives relevant de chacune des cinq catégories. Conscient de l'impossibilité concrète de lancer simultanément les 15 initiatives, le réseau des responsables des TIC a choisi une méthode pour les ranger par ordre de priorité en fonction de plusieurs facteurs, dont le coût estimatif, les avantages probables et la valeur relative présentée par chacune des initiatives pour les différentes organisations. À l'issue de cet examen, on a constaté que huit des 15 initiatives de départ méritaient d'être poursuivies dans l'immédiat : stratégie d'obtention des services informatiques; réseau de développement des TIC; solutions communes en matière d'applications; partage des connaissances; systèmes de planification des ressources d'entreprise; gouvernance des TIC et pratiques de référence; élaboration et établissement des coûts des analyses de viabilité; formation aux TIC. Pour chacune de ces initiatives, on élabore une analyse de viabilité qui permettra d'en quantifier les coûts et les avantages effectifs.

8. Le problème, pour toute initiative de TIC, est de s'assurer qu'on ne l'introduit pas sans tenir compte du cadre où elle fonctionnera, de sorte que pour toutes ces initiatives, qu'elles soient appelées à satisfaire les besoins d'une seule organisation ou à fonctionner dans l'ensemble du système, il faut s'assurer qu'elles répondent à un besoin manifeste de l'entreprise. Pour que cet aspect soit bien intégré aux études de viabilité, le Réseau des TIC a proposé de créer un groupe directeur des initiatives de TIC. Ce petit organe directeur, composé de membres du Comité de haut niveau chargé des questions de gestion, du Comité de haut niveau sur les programmes et du Réseau des TIC, conseillera ce dernier sur les orientations que peuvent prendre les initiatives prioritaires, et encadrera les activités des éventuels groupes de travail spéciaux qui réaliseraient les analyses de viabilité correspondantes. L'idée d'un groupe directeur a été approuvée par le Comité de haut niveau chargé des questions de gestion.

9. À mesure qu'avance la mise en œuvre du cadre stratégique pour les TIC, on a vu apparaître un certain nombre de questions. Ces questions, ou thèmes, se sont dessinées plus nettement lors de la réunion du Réseau des TIC du printemps de 2004, consacrée aux mesures nécessaires pour l'application de la stratégie : traitement des initiatives de forte valeur; obtention d'un engagement ferme des organisations; choix de l'entité chargée de la mise en œuvre pour chacune des initiatives retenues; mobilisation de parrains et mise en place de la gouvernance; planification des détails de la mise en œuvre. Il faut noter que la deuxième de ces étapes, qui consiste à obtenir un engagement ferme des organisations de l'ensemble du système, est particulièrement importante pour les relations synergiques à encourager, car elle exige qu'on s'assure que les initiatives satisfont bien les besoins particuliers de chacune des organisations.

10. L'idée d'aligner les investissements consacrés aux TIC sur les besoins de l'entreprise ou de l'organisation considérée a été centrale pour la suite de l'élaboration du cadre stratégique pour les TIC. Les consultations avec divers spécialistes extérieurs aux organisations ont fait apparaître régulièrement l'importance qu'il y a à s'assurer le soutien des cadres supérieurs du système des Nations Unies pour les changements d'entreprise indispensables si l'on veut obtenir les économies à long terme que permettent les investissements supplémentaires consacrés à l'informatique. Pour que ces investissements suscitent des synergies spectaculaires dans l'ensemble du système, on peut être amené à y modifier et standardiser certaines pratiques. Or, il est toujours pénible de changer quelque pratique d'entreprise que ce soit, et il y faut du dynamisme et une grande détermination aux échelons supérieurs des organisations.

11. Les travaux avancent dans plusieurs domaines du cadre stratégique, mais il faut noter tout particulièrement celui, crucial, du partage des connaissances et de la gestion de l'information. On a signalé bien des fois qu'il fallait doter le système de meilleurs moyens de gestion de ses ressources intellectuelles, récemment encore dans le rapport du CCS intitulé « One United Nations : catalyst for progress and change » [Un système des Nations Unies unique : catalyseur de progrès et de changement]. On s'est efforcé d'y pourvoir en bien des points du système, mais sans coordonner ces efforts, et assez souvent sans guère les soutenir. Face à cette situation, le Réseau des TIC, sous la direction du Comité de haut niveau sur les programmes, a mis en train la définition d'une stratégie à l'échelle du système pour le partage des connaissances et la gestion de l'information, l'idée étant de relier entre eux et d'encadrer les divers efforts consentis dans ce domaine critique.

12. À l'échelon mondial, le Sommet mondial sur la société de l'information, sous l'égide de l'Union internationale des télécommunications, s'est préoccupé de ces problèmes. Lors de sa première phase (Genève, 2003), le Sommet a adopté une Déclaration de principes et un Plan d'action, constatant l'importance vitale des TIC et la nécessité pour les organisations du système des Nations Unies de tirer le plus grand parti de ce puissant outil pour s'acquitter de leur mandat. Lors de sa deuxième phase, qui doit avoir lieu à Tunis du 16 au 18 décembre 2005, le Sommet assurera le suivi des décisions de la première phase, s'attachant plus particulièrement aux questions de gouvernance et aux dispositifs de financement des TIC, questions pour lesquelles le concours du Secrétaire général a été sollicité. Le CCS et le Comité de haut niveau sur les programmes suivent l'évolution des travaux du Sommet.

13. Faire progresser le cadre stratégique pour les TIC dans le système des Nations Unies reste un objectif essentiel pour toutes les organisations du système. Le but principal à ce stade est d'exploiter les possibilités d'échange de connaissances, cherchant à tirer le meilleur parti des TIC pour réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement et appuyer pleinement les décisions du Sommet mondial sur la société de l'information.